

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DPEA 006-051/08/BC

**■ Desserte sanitaire du chemin du Cavaou et dilatation du réseau d'eau potable de l'avenue de la République et de la Montée des Oliviers - Communes de Marseille 13^{ème} arrondissement et de Plan de Cuques - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises
DEASRVS 08/827/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le chemin du Cavaou marquant la limite des Communes de Marseille 13^{ème} arrdt et de Plan de Cuques est situé en zone d'assainissement collectif, mais n'est pas encore équipé d'un réseau de collecte. Il en est de même pour les voies attenantes, avenue de la République et Montée des Oliviers, situées sur la commune de Plan de Cuques.

Dans le même temps, il est nécessaire de reprendre le réseau d'eau potable dans l'avenue de la République et la Montée des Oliviers à Plan de Cuques.

Les travaux comprennent :

- Desserte en assainissement :

- Pose de 1900 ml de canalisations sanitaires gravitaires en diamètre 200 mm dans le chemin du Cavaou,
 - Pose de 500 ml de canalisations sanitaires gravitaires en diamètre 200 mm dans l'avenue de la République et la Montée des Oliviers,
 - Réalisation de 140 branchements particuliers.
- Adduction d'eau potable :
- Pose de 300 ml de canalisation d'Eau Potable sous pression en diamètre 100 mm,
 - Reprise de 31 branchements particuliers,
 - Mise au normes de 5 comptages,
 - Pose d'une vidange,
 - Mise en position d'attente d'un branchement incendie.

Le présent appel d'offres est ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marché Publics. Ce marché est un marché simple à prix unitaires, conformément à l'article 17 du Code des Marchés Publics.

Le délai d'exécution est de 10 mois à compter de la notification de l'Ordre de service de démarrage des travaux.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération n° FAG 20/534/CC du 26 juin 2006 ;
- La délibération n° XXXXXX du 8 février 2008 du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole affectant une autorisation de programme de 1 300 000,00 Euro TTC à l'opération « Desserte sanitaire du Cavaou – Communes de Marseille et de Plan de Cuques » ;
- La délibération n° XXXXXX du 8 février 2008 affectant notamment l'autorisation de programme sur Plan de Cuques - Eau – travaux de distribution 2008 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de lancer un appel d'offres ouvert pour la desserte sanitaire du chemin de Cavaou et la dilatation du réseau d'eau potable de l'avenue de la République et de la Montée des Oliviers

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, relatif à la desserte sanitaire du chemin de CAVAOU et à la dilatation du réseau d'eau potable de l'avenue de la République et de la Montée des Oliviers - Commune de Marseille 13^{ème} arrondissement et de Plan de Cuques.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 3 :

Le marché est un marché simple à prix unitaires conformément à l'article 17 du Code des Marchés Publics. Le délai d'exécution est de 10 mois à compter de la notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- pour la part Assainissement, au Budget Annexe de l'Assainissement – Nature 231520 – Sous-Politique F110 – Opération 2008/xxxxx – Montant : 1 300 000,00 € TTC.

- pour la part Eau potable : au Budget Annexe de l'Eau – Nature 231521 – Sous-Politique F170 - Opération 2008/xxxxx – Montant : 250 000,00 € TTC.

La part des travaux relatifs aux branchements effectués pour le compte des particuliers fera l'objet d'une avance imputée à l'article 6041 qui sera récupérée auprès des dits particuliers par une recette au titre de l'article 7041 du Budget Annexe de l'assainissement.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Déchets - Propreté - Eau - Assainissement

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Robert ASSANTE

Jean-Claude GAUDIN